

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du 22 janvier 2026 à 20h30

Président de séance : Mme Bernadette OLLIVIER

Etaient présents : Mmes BARON-PEZIERE Marie-Paule, CHAZET TARANGET Françoise, CROISSANT ACLOQUE Sylvie, OLLIVIER Bernadette, PALMIER Sophie et PERRET Sophie.

Mrs AILLOUD Jean-Claude, JOUVE Jérôme, LUNVEN Stéphane, PERMINJAT Heddy et SAUVAN Jérôme.

Etaient représentés : Mr DUVAL Jocelyn ayant donné pouvoir à Mme BARON-PEZIERE Marie-Paule, Mr CARRERA Fermin ayant donné pouvoir à Mme Sophie PERRET pour voter en leur nom.

Absent : néant.

Quorum (7) : le quorum est atteint.

Madame Bernadette OLLIVIER première adjointe ouvre la séance et présente les pouvoirs donnés par chacun. Elle soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026 adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Secrétaire de séance : Stéphane LUNVEN.

Ordre du jour de la séance :

- Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes - choix du candidat pour le lot 1 DESAMANTAGE – COUVERTURE BACS ACIER – ZINGUERIE

Délibérations adoptées à l'unanimité : N°2026-02-01 ;

N°2026-02-01 Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes - choix du candidat pour le lot 1 DESAMANTAGE – COUVERTURE BACS ACIER – ZINGUERIE :

Rapport :

Mme Bernadette OLLIVIER rappelle le cadre : marché à procédure adaptée relativement au LOT 1 DESAMANTAGE – COUVERTURE BACS ACIER – ZINGUERIE mis en ligne le 17 décembre 2025 avec date limite de réception des offres le 15 janvier 2026 pour les travaux de la salle des fêtes de la commune.

Deux entreprises ont répondu, le rapport d'analyse des offres a été diffusé au conseil. Des négociations et demande de complément ont suivi avec réception des nouvelles offres au plus tard le 21 janvier à 18h00. Suivant l'analyse du bureau KDEC l'entreprise la mieux disante est P3 Construction – 9003 Chemin des gardes 26200 Montélimar - avec une offre se montant à 126 716,79 € H.T. soit 152 060,15 € T.T.C. et avec option bardage 142 549,38 € H.T. soit 171 059,26 € T.T.C.

Mme OLLIVIER évoque la réunion de lundi 19 janvier où le rapport d'analyse des offres a été détaillé avec le maître d'œuvre en présence d'une partie des élus. Elle donne la parole à Mme Marie-Paule BARON PEZIERE qui présente les deux entreprises : l'une vient des Tourettes, l'autre de Montélimar, les deux entreprises étant très proches d'un point de vue de la valeur technique. Mme BARON PEZIERE explique que tous les points ont été regardés, les montants étaient très différents entre les deux entreprises (globalement le moins disant à 128 679.27 € et l'autre à 179 307.35 €). Au niveau des chiffres de l'entreprise mieux disant, l'option bardage se monte à 15 832.59 € et pour l'autre entreprise elle est évaluée à 21 689.35 € avec une estimation de départ à 23 875 €. Vu les montants jugés très bas, le maître d'œuvre est intervenu pour indiquer qu'il fallait s'assurer de la validité des chiffres. Une demande de confirmation des prix et la négociation avec les deux entreprises ont donc été déposées sur la plateforme de marché public du Dauphiné Libéré. Après interrogation, tous les prix ont été confirmés et l'entreprise a présenté une remise sur sa première offre incluant tout ce qui était demandé dans le marché et aboutissant à une offre de base de 126 716.79 €.

Concernant l'autre entreprise, elle a reconsulté pour renégocier et faire une nouvelle offre à 162 161.20 HT (proposant d'utiliser les locaux existants pour la base de vie du chantier et économiser ainsi 6402 €),

pour l'option bardage 21 689 ,35 HT soit 183 850.55€ HT pour la totalité du projet. L'écart entre les deux offres est de 41 301.17€ HT option incluse. Mme BARON PEZIERE indique que ce qu'il est demandé au conseil c'est de retenir P3 Construction et évoque la discussion lors de la réunion de lundi, où la volonté était de choisir d'engager aussi l'option bardage, cette option contribuant à la rénovation énergétique et esthétique du bâtiment.

Teneur des discussions :

Mme Sophie PERRET prend la parole pour ajouter que sur ce lot, même avec option, on gagne par rapport à l'estimation de départ (152 781 € pour le projet de base et 23 875 € pour le bardage en option), il est donc demandé au conseil de choisir P3 Construction et de confirmer l'option.

M. SAUVAN reprend l'évocation de prix anormalement bas par certains, selon lui il s'agit d'une entreprise locale qui veut le chantier, qui s'est clairement positionnée.

Sur ce sujet, pour expliquer leurs interrogations, Sylvie CROISSANT ACLOQUE évoque l'exemple d'un élément dont l'estimation était de 2000 € pour laquelle le moins-disant propose 700 € et l'autre 2500 €.

M. LUNVEN évoque la possibilité de marges étroites.

Il est précisé que ces montants ont été confirmés par l'entreprise qui par ailleurs est connue d'un service de Montélimar-Agglomération qui a témoigné de son sérieux.

Mme OLLIVIER intervient pour demander si le conseil est d'accord pour choisir l'entreprise P3 Construction et l'interpelle sur le choix ou non de l'option bardage.

Au vote à mains levées, le Conseil Municipal, sur rapport de Madame Bernadette OLLIVIER première adjointe et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Au vote à mains levées, le Conseil Municipal, vu le présent rapport, vu le compte rendu de la réunion de lundi 19 janvier et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de retenir l'option bardage et de choisir l'offre de l'entreprise P3 Construction, à 142 549.38 € H.T., soit 171 059.26 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Scrutin particulier O/N : NON

Si scrutin public : nom des votants et sens du vote

Questions diverses:

- Il est évoqué le fait qu'il n'y a pas d'éclairage du bassin au collège, Mme OLLIVIER indique que la commune doit intervenir à ce sujet dès demain matin.
- Mme OLLIVIER indique relativement aux jeux de boules que l'association est en accord avec le choix du conseil lors de la réunion dernière sur le scénario 3.
- Mme OLLIVIER rappelle que Mme MOUTON Sénatrice vient demain à 10h00 en salle du conseil pour prendre contact avec les élus.

Questions du public : néant

Séance levée à 20h52

Date de la prochaine séance 26 février 2026 à 20h30.

La première adjointe,
Bernadette OLLIVIER.

Le secrétaire de séance,
Stéphane LUNVEN.